



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 15 (1987)

DOI: 10.11588/fr.1987.0.53023

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

LE CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Dans le cadre de la politique de décentralisation engagée par le ministère des Affaires étrangères et après l'ouverture en 1986 du dépôt de Colmar où sont conservés les dossiers des services français d'occupation en Allemagne et en Autriche après la seconde guerre mondiale, les Archives diplomatiques ont ouvert, en octobre 1987, aux chercheurs et aux historiens leur dépôt de Nantes.

Les dispositions de la loi sur les archives du 3 janvier 1979, les nouvelles directions de la recherche historique, la publication enfin de l'ouvrage «histoire et guide des Archives diplomatiques» qui révélait la richesse de séries peu connues et dans une large mesure encore inexploitées expliquent également cette décision d'ouverture saluée par la communauté historique¹.

Le dépôt de Nantes n'est pas en fait une création. Depuis vingt ans déjà, dans l'ancien parc à fourage de la ville de Nantes, affecté au Ministère, les archives rapatriées des postes diplomatiques et consulaires français à l'étranger avaient été entreposées, formant un total d'environ quinze kilomètres linéaires. Désormais, ces dossiers pourront être consultés directement dans une salle de consultation d'une capacité de vingt places récemment aménagée. Disparaît ainsi la procédure compliquée, coûteuse et génératrice de pertes, de communication des séries de Nantes à Paris.

La salle de la rue du Casterneau est par ailleurs dotée de lecteurs de microfilms qui permettent la consultation de certaines séries complémentaires conservées à Paris ou déjà microfilmées comme le Protectorat Tunisie ou les collections des registres des actes de l'état-civil des Français à l'étranger².

Trois grands types de fonds d'archives sont conservés à Nantes.

En premier lieu, **les archives rapatriées des postes diplomatiques et consulaires français à l'étranger**. Ces archives, longtemps négligées et considérées à tort comme de simples doubles de la correspondance conservée à Paris, ne sont protégées véritablement que depuis une quarantaine d'années, mis à part quelques rapatriements plus anciens liés aux aléas de la politique extérieure de la France (les archives des représentations françaises auprès des différents Etats allemands lors de la déclaration de guerre de 1870 par exemple).

Peu étudiées pendant longtemps par les conservateurs d'archives du Ministère qui n'y portaient attention que pour compléter les séries de l'administration centrale – c'est le cas des sous-séries de la correspondance politique Rome, Turquie, Etats-Unis ou Suède – ou pour y rechercher les autographes de personnalités littéraires et scientifiques, les archives des postes commencèrent à bénéficier de la sollicitude des Archives diplomatiques à la suite de la grande entreprise de la «reconstitution» qui occupa le service des archives pendant les années de l'après-guerre.

1 Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines, Histoire et Guide. Deux tomes. Paris, Imprimerie nationale, 1985, 480-523 p. in 8°.

2 Les formalités d'accès à la salle de consultation située 19 rue du Casterneau à Nantes (Tél. 40497329) sont analogues à celles qui prévalent à Paris. Un service de photocopies est assuré comme à Paris par l'Association des Amis des Archives Diplomatiques.

Les séries 1920–1930 avaient en effet souffert de la guerre et de très importantes lacunes furent comblées grâce aux dossiers conservés dans les ambassades.

Parallèlement, le souci de sauvegarder une documentation précieuse, remontant parfois à plusieurs siècles et souvent sans équivalent à l'administration centrale, les problèmes de place posés dans les postes par la croissance exponentielle des archives, liés à des considérations de sécurité, la diversification enfin des orientations de la recherche historique, conduisirent les Archives diplomatiques à intensifier les missions d'archives dans les postes et les rapatriements des fonds. Le dépôt de Nantes fut, pour des raisons de sécurité évidente, désigné pour les conserver.

Si cette importante campagne de recensement et de sauvegarde est loin d'être achevée et si elle a par ailleurs révélé d'importantes destructions, dues à la négligence le plus souvent, il n'en demeure pas moins que les archives des ambassades de France dans la plupart des grands pays européens sont aujourd'hui rapatriées à Nantes jusqu'en 1914, 1945 parfois et que près de deux cents fonds de postes sont entrés dans les collections du dépôt, compte tenu des consulats supprimés au cours des siècles.

Les fonds des postes sont très inégaux en intérêt et en volume: on ne peut mettre en effet sur un même plan les archives rapatriées de l'ambassade de France à Constantinople, qui, avec plus de deux mille cartons, remontent au XVII^e siècle, avec les quelques dossiers sauvegardés du consulat de France à Vancouver. Les négligences, les conditions climatiques dans certains postes mais également les destructions d'urgence expliquent ces différences. À côté de fonds remontant aux origines même des postes (songeons notamment aux si riches archives des consulats de France dans le bassin méditerranéen pour l'Ancien Régime), d'autres ne contiennent que quelques liasses.

Le chercheur trouvera évidemment, dans ces dossiers, les doubles de la correspondance échangée avec le Ministère, ce qui lui permettra de compléter certaines lacunes de l'Administration centrale, mais bien souvent les dépêches sont accompagnées de toute la documentation constituée par le poste, de la correspondance échangée avec les autres consulats de France, avec les autorités locales ou les particuliers nationaux ou non, documents qui n'étaient pas expédiés à Paris.

Si les dossiers des postes permettent de préciser les étapes d'une négociation politique, ils constituent par ailleurs une documentation de première importance sur le pays concerné. On y trouve parfois la correspondance privée des diplomates conservée dans les dossiers, mais aussi les archives de sociétés ou d'associations françaises. Un exemple parmi d'autres: les archives de l'ambassade de France au Caire contiennent plusieurs dossiers déposés par la Compagnie du Canal de Suez.

Que ce soit dans les domaines politique économique ou culturel, il n'est guère de sujet d'étude en histoire des relations internationales que les archives des postes ne permettent de traiter. Elles permettent en effet de retracer les multiples activités des colonies françaises à l'étranger, relations commerciales, échanges culturels, missions religieuses, établissements d'enseignement et de bienfaisance.

À côté des archives des postes diplomatiques et consulaires prennent place les archives des services et instituts culturels français à l'étranger, l'une des priorités actuelles des Archives diplomatiques. Déjà, l'Office Universitaire et Culturel français d'Algérie et l'Institut français d'Ecosse ont versé leurs archives anciennes.

Le dépôt de Nantes est également dépositaire des archives des délégations françaises auprès des organisations internationales.

À côté des archives des postes, le dépôt de Nantes possède les archives des **protectorats et mandats** exercés par la France.

Si les archives des anciennes colonies sont conservées au centre des archives d'Outre-mer d'Aix en Provence, dépendant des Archives Nationales, les dossiers de l'administration française au Maroc et en Tunisie durant la période du protectorat français, en Syrie et au Liban durant le mandat, sont déposés à Nantes, ces Etats ayant conservé leur souveraineté.

Ces fonds sont très importants; ils comprennent plusieurs milliers de cartons et sont aisément consultables.

Enfin la troisième catégorie des fonds conservés à Nantes est constituée par les **séries culturelles, administratives et techniques de l'Administration Centrale**. La plus consultée est certainement celle du Service des Œuvres françaises à l'étranger jusqu'à 1940, mais il convient de ne pas négliger les séries Comptabilité et Personnel qui contiennent des dossiers très intéressants pour le XVIII^e siècle et qui n'ont, à de très rares exceptions près, jamais été exploitées, ainsi que les très importantes séries des Unions et Chancelleries moins facilement consultables.

Ces fonds ne sont pas toujours accessibles; conservés en désordre dans les postes, rapatriés souvent précipitamment pour des raisons de nécessité, ils ne possèdent pas toujours, loin s'en faut, un instrument de recherche ou un inventaire fiable et précis. Une immense tâche de reclassement est en cours, entreprise rendue ardue par le désordre interne des fonds et par la présence, contrairement aux séries de l'Administration centrale, de nombreux documents rédigés en langue étrangère, mais tâche passionnante parce que toujours génératrice de découvertes heureuses.

En 1987 a ainsi été engagé le reclassement de deux séries impatientement attendues par le public: les archives de la légation de France à Rio de Janeiro (1817-1918), dans le cadre du Projet France-Brésil, et celles du Haute-Commissariat français en Sarre après la seconde guerre mondiale (Mission juridique).

L'année 1988 verra aussi le reclassement des archives de la concession française de Shanghai et celles du consulat de France à La Nouvelle-Orléans.

D'ores et déjà très importante, les collections du Centre des Archives diplomatiques de Nantes sont appelées à s'enrichir encore en fonction des rapatriements en provenance des postes.